

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 073652

10/10/16

MUPRAS
RECEPTIONS

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1416

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DBALI MOHAMED

Date de naissance :

1949

Adresse :

BLOC C 11 N° 11 AEROPORT

Tél. : 06 71 87 12 09

Total des frais engagés : 3560 Dhs

Autorisation CNPD N° : A-A215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/01/2022

Nom et prénom du malade : DBALI Mohamed Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

DBALI Mohamed

Nature de la maladie :

Oncopatologique 18

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 26 JAN 2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25.21	2022	S	Gros lit	

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
	05.01. 2022		3500,00

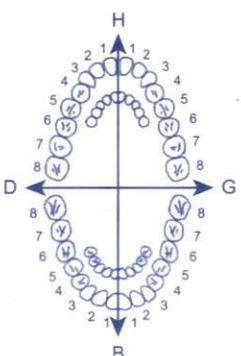
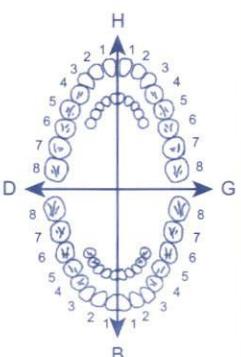
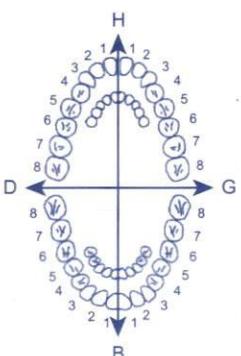
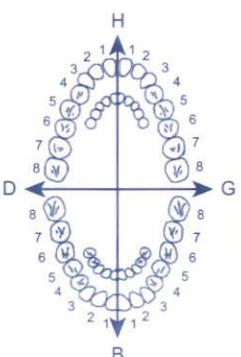
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— 00000000 00000000 35533411 11433553	G	Coefficient des travaux
	B			Montants des soins
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

NOM: DBALI

le:

05/01/2022

prénom: MOHAMED

Parce SVP,

- 1) NPS
- 2) Iomega + un scéant
- 3) CRD
- 4) Procalcitonine
- 5) TP - TCA
- 6) Thyroxine
- 7) ASAT, ALAT
- 8) BNP
- 9) Divers.



Signé:



FACTURE N°: 22000435

BERRECHID : 05/01/2022
Nom et Prénom ... : Monsieur Mohamed DBALI
Prescripteur : Dr. CLINIQUE IBN ZOHR

Bilan :

NFS B80+ TP B40+ TCK B40+ GLY B18+
NA B30+ K B30+ CL B30+ CA B30+
PT B30+ URE B35+ CREA B35+ BNP HN590+
CRP B80+ PROC B450+ GOT B50+ GPT B50+
DDIM B400+ TROP B250+

Montant Net : 3500,00 Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de:
Trois mille cinq cents Dirhams et zéro centime

Dr. A HAWAZINE



INPE 063060990



Mr. DBALI Mohamed

Page : 3 / 5

Dr. CLINIQUE IBN ZOHR

Date du prélèvement : 05/01/22

Dossier édité le : 05/01/2022

Code Patient : 121981



Prélèvement Effectué au Laboratoire

040122 154

CALCIUM : 83.43 mg/l (86 à 103)
 ou : 2,09 mmol/l (2,20 à 2,55)

PROTIDES : 69 g/l (64 à 83)

UREE : 0,27 g/l (0.13 à 0.46)
 ou : 4,48 mmol/l (1,70 à 7,60)

CREATININE : 9,65 mg/l (7.0 à 13.0)
 Méthode Enzymatique ou : 84,92 µmol/l (44 à 106)

MARQUEURS CARDIAQUES

Valeurs de référence

Antécédents

PEPTIDE NATRIURETIQUE DE TYPE B (BNP)

Résultat..... : 63,42 pg/ml

< 100 Insuffisance cardiaque probablement exclue
 > 400 Insuffisance cardiaque très vraisemblable

BIOCHIMIE SANGUINE

KONELAB 20i

Valeurs de référence

Antécédents

PROTEINE C REACTIVE (CRP) ... : 34,50 mg/l

<6





Mr. DBALI Mohamed

Dr. CLINIQUE IBN ZOHR

Date du prélèvement : 05/01/22

Dossier édité le : 05/01/2022

Code Patient : 121981



Page : 4 / 5

Prélèvement Effectué au Laboratoire

040122 154

PROCALCITONINE (PCT) : 0,110 ng/ml

Technique ELFA sur MINIVIDAS Biomerieux

Interprétation:

- Les valeurs <0.50 ng/ml représentent un faible risque de sepsis sévère ou de choc septique.
- Les valeurs >2.0 ng/ml représentent un risque élevé de sepsis sévère ou de choc septique

NB: PCT présente un grand intérêt clinique comme marqueur précoce, sensible, spécifique et stable des infections bactériennes, parasitaires et fongiques sévères.

La PCT permet notamment d'effectuer un diagnostic différentiel entre:

- Infection bactérienne ou virale.
- Processus infectieux ou inflammatoire.
- Infection généralisée ou locale.

sa concentration et corrélée à la gravité de l'infection et son évolution permet de suivre l'efficacité du traitement mis en place.

ENZYME

VITROS 350

TRANSAMINASES ASAT (GOT) . . . : 18Valeurs de référence
UI/l à 37°C (< à 35)

Antécédents

TRANSAMINASES ALAT (GPT) . . . : 7

UI/l à 37°C (< à 45)

HEMOSTASE

Valeurs de référence

Antécédents

D-DIMERES : 710

Thermo Fisher Scientific

ng/ml (N : < 500)





Dr. CLINIQUE IBN ZOHR

Date du prélèvement : 05/01/22

Dossier édité le : 05/01/2022

Code Patient : 121981



Mr. DBALI Mohamed

Page : 2 /5

Prélèvement Effectué au Laboratoire

040122 154

HEMOSTASE

Valeurs de référence

Antécédents

TAUX DE PROTHROMBINE :

Effectué sur l'automate de coagulation STA SATELLITE de STAGO

T.P : 77 %

Témoin : 100 %

I.N.R : 1.21

VN (70 à 100)

I.N.R.Valeurs conseillées

- Prévention recidives thromboses veineuses 2 < INR < 3

- Prévention thromboses artérielles et sur prothèse valvulaire 2,5 < INR < 4

- Risque hémorragique INR > 5

TEMPS DE CEPHALINE ACTIVEE (T.C.A)

Effectué sur STAGO

Temps Patient : 36,00 sec

Temps Témoin : 30,00 sec

Rapport (Patient/ Témoin) : 1,20 (Adulte : < à 1,20)

(Enfant : < à 1,30)

BIOCHIMIE SANGUINE

KONELAB 20i

Valeurs de référence

Antécédents

GLYCEMIE A JEUN : 2,26 g/l (0,7 à 1,10)
 ou : 12,54 mmol/l (3,88 à 6,12)

SODIUM : 138,00 mmol/l (133 à 148)

POTASSIUM : 4,50 mmol/l (3,5 à 5,00)

CHLORE : 98,00 mmol/l (94 à 108)



Dr. CLINIQUE IBN ZOHR

Date du prélèvement : 05/01/22

Dossier édité le : 05/01/2022

Code Patient : 121981



Mr. DBALI Mohamed

Page : 1 /5

Prélèvement Effectué au Laboratoire

040122 154

HEMATOLOGIE

ABX PENTRA 60

Valeurs de référence

Antécédents

HEMOGRAMME sur Automate ABX Pentra 60 (HORIBA)

GLOBULES ROUGES	: 3,13	M/ μ l	(4,5 à 5,8)
HEMOGLOBINE	: 10,10	g/dL	(13,5 à 17,5)
HEMATOCRITE	: 29,90	%	(40 à 50)
V.G.M	: 95,53	μ 3	(82 à 98)
T.C.M.H	: 32,27	pg	(>OU= 27)
C.C.M.H	: 33,78	%	(32 à 36)
 PLAQUETTES	 : 91 000	/mm ³	(150 000 à 400 000)
 GLOBULES BLANCS	 : 12 620,00	/mm ³	(4 000 à 10 000)

FORMULE LEUCOCYTAIRE :

POLYNUCLEAIRES NEUTROPHILES ..	: 7,00	%	
Soit	: 883,40	/mm ³	(1 800 à 7 500)
POLYNUCLEAIRES EOSINOPHILES ..	: 4,000	%	
Soit	: 504,8	/mm ³	(100 à 400)
POLYNUCLEAIRES BASOPHILES	: 0,00	%	
Soit	: 0,0	/mm ³	(0 à 200)
LYMPHOCYTES	: 11,00	%	
Soit	: 1 388,2	/mm ³	(1 000 à 4 500)
MONOCYTES	: 78,00	%	
Soit	: 9 843,6	/mm ³	(2 00 à 1 000)
 TOTAL.....	 :100,00	%	



INPE 063060990

LABORATOIRE CENTRAL D'ANALYSES

MEDICALES ERRAZI

Biochimie - Hématologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Bactériologie - Virologie



المختبر المركزي للتحاليلات

الطبية الرازي

Mr. DBALI Mohamed

Dr. CLINIQUE IBN ZOHR

Date du prélèvement : 05/01/22

Dossier édité le : 05/01/2022

Code Patient : 121981



0401154

Prélèvement Effectué au Laboratoire

040122 154

Page : 5 / 5

MARQUEURS CARDIAQUES

Valeurs de référence

Antécédents

TROPONINE "I": 0,016 ng/ml < à 0.05

Technique ELFA sur MINIVIDAS Biomerieux

Valeur de reference: < a 0.05 ng/ml sujet apparemment sain

Valeur de reference: > a 0.06 ng/ml souffrance myocardique

> ou = a 0.5ng/ml suspicion D IDM un 2 prelevement est necess



INPE 063060990

